

Marché de l'Emploi



Chiffres et commentaires sur l'emploi et la formation

Août 2006

En cahier central
supplément
bimestriel
consacré à
l'évaluation du plan
d'accompagnement
des chômeurs

Les jeunes et l'accompagnement

En août, plus de 6 000 jeunes se sont inscrits pour la première fois comme demandeur d'emploi. Chaque année, pendant les mois de juin à octobre, c'est entre 26 000 et 30 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Leur inscription au FOREM entraîne une augmentation saisonnière de la demande d'emploi. Cette année n'échappe pas à la règle et les statistiques de la demande d'emploi sont à la hausse (en août 2006, la Région wallonne de langue française compte 284 420 demandeurs d'emploi inoccupés).

Peut-on en déduire une augmentation autre que cyclique de la demande d'emploi ? Comme nous l'évoquons depuis ce début d'année, en raison de la rupture statistique de janvier 2006, il serait inopportun de comparer les chiffres de demande d'emploi d'avant 2006 avec ceux d'après 2006. Dès lors, pour suivre l'évolution du marché du travail, il est préférable de s'appuyer sur les évolutions des paiements publiés par l'ONEM. Certes, ces statistiques ne couvrent qu'une partie de la demande d'emploi mais présentent l'avantage, pour cette année, d'être les seules à ne pas avoir été influencées par le changement de système de comptabilisation de la demande d'emploi.

Ainsi, de juillet 2005 à juillet 2006, les statistiques de paiements des chômeurs complets indemnisés sont passées de 221 944 à 221 369 personnes, soit une légère diminution (- 575 unités). Cette baisse résulte d'une réduction plus importante parmi les personnes ayant droit à des allocations d'attente ou de transition (- 3 263 unités), autrement dit, principalement des jeunes.

Il y a un an déjà, alors que nous présentions les premiers éléments d'évaluation du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC), nous évoquions une diminution du nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans sans toutefois pouvoir lier un élément à l'autre. Le supplément de ce mois éclaire sur ce lien et propose une synthèse de l'analyse des effets de la 1ère phase du PAC qui ciblait les moins de 30 ans.

Si l'actualité de septembre a présenté des approches descriptives relatives à l'effet du PAC, cette synthèse est issue d'une analyse économétrique réalisée à l'initiative du FOREM. Cette méthode par « double différence » est parmi les plus fiables pour évaluer les effets nets des dispositifs publics (1). En plus de décrire cette méthodologie, le supplément propose des éléments de réponse à la question suivante : « Le PAC a-t-il permis une meilleure activation par rapport à ce qui se serait passé si le PAC n'avait pas été mis en œuvre ? »



Les enseignements de cette première analyse ne peuvent cependant être généralisés à l'ensemble du PAC qui cible, depuis le 1er juillet

2006, les personnes de moins de 50 ans. Afin de cerner au mieux ce nouveau public âgé de 40 à 50 ans, un coup de sonde a été réalisé par Le FOREM. Les résultats révèlent qu'une partie non négligeable de ceux-ci a une expérience professionnelle relativement limitée, n'est pas habitué à rechercher de l'emploi en utilisant les nouvelles technologies et connaît peu les services proposés par Le FOREM. Ce premier travail sur les effets du PAC sera donc prolongé et nous ne manquerons pas de vous faire partager les résultats de ces travaux dans nos futurs suppléments.

(1) Regards économiques, n°40, Avril 2006, p.18-23.

Mensuel N°9
Septembre 2006
D/2006/5892/2

Analyse des postes vacants diffusés via les services du FOREM

Depuis janvier 2006, Le FOREM a reçu, géré et diffusé 67 424 postes vacants. Soit une moyenne mensuelle de 8 428 postes.

Par rapport au mois dernier, les mêmes groupes de professions réapparaissent dans le top 20, reprenant 78 % des offres reçues et gérées par Le FOREM. Si quelques mouvements peuvent être observés à l'intérieur de ce classement, le top 5 reste inchangé depuis le mois de mai. Sont ainsi en tête, comptabilisant 21 818 offres (32 %) depuis le mois de janvier, les groupes de professions suivants :

- le personnel des services administratifs ;
- les professionnels de la formation initiale ;
- le personnel de la vente ;
- le personnel du gros œuvre et des travaux publics ;
- le personnel d'entretien et de maintenance.

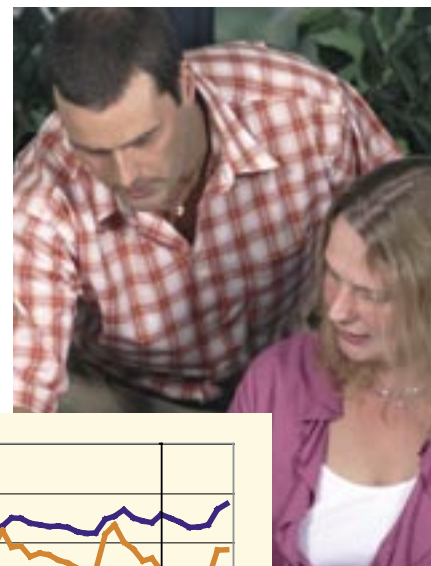
En juillet, nous nous étions penchés sur le personnel des services administratifs, ce mois-ci envisageons le groupe des professionnels de la formation initiale.

Sont repris sous cette catégorie, le personnel enseignant (de l'enseignement maternel et primaire à l'enseignement supérieur et universitaire), le personnel de l'administration de l'enseignement (éducateurs et surveillants d'établissement d'enseignement, administrateur d'établissement, etc.) ainsi que les inspecteurs de l'enseignement. Ne sont pas repris les professionnels de la formation continue (formateurs, conseillers, responsables pédagogiques).

Top 20 des postes vacants cumulés depuis janvier 2006

Groupes de professions (R.O.M.E. - 3 chiffres)	Nbre	%
Personnel des services administratifs	7 531	11,2%
Professionnels de la formation initiale	3 963	5,9%
Personnel de la vente	3 758	5,6%
Personnel du gros oeuvre et des travaux publics	3 529	5,2%
Personnel d'entretien, maintenance	3 037	4,5%
Pers. de la construction mécanique et travail des métaux	2 904	4,3%
Personnel de la restauration	2 836	4,2%
Personnel des services aux personnes	2 708	4,0%
Personnel du second oeuvre	2 612	3,9%
Personnel de la logistique	2 351	3,5%
Personnel des services aux entreprises et collectivités	2 268	3,4%
Personnel des forces de vente	2 149	3,2%
Personnel de la production agricole	2 113	3,1%
Professionnels de l'intervention sociale et culturelle	2 054	3,0%
Conducteurs d'engins de transport terrestre	1 856	2,8%
Personnel de la distribution	1 734	2,6%
Professionnels de l'informatique	1 477	2,2%
Professionnels des soins paramédicaux	1 384	2,1%
Techniciens d'installation, maintenance	1 189	1,8%
Personnel des services commerciaux	1 124	1,7%
Total top 20	52 577	78,0%
Total des postes reçus et gérés par Le FOREM	67 424	100,0%



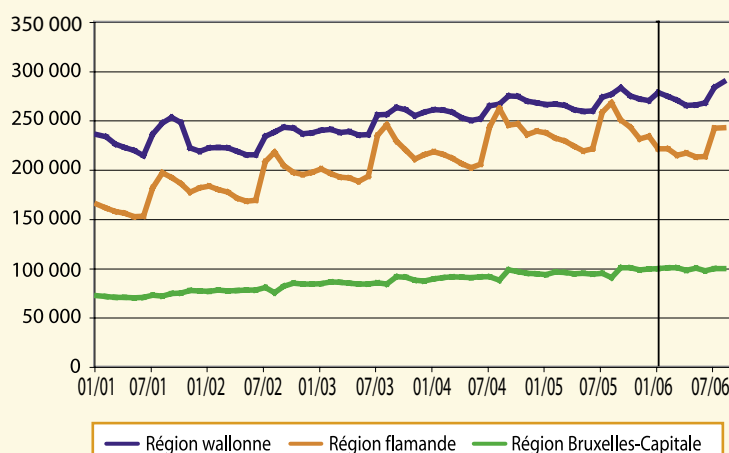


Analyse de la demande d'emploi selon la région de résidence

Note. Les données relatives au nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) et au taux de demande d'emploi dans la Région Bruxelles-Capitale sont ici communiquées pour le troisième trimestre.

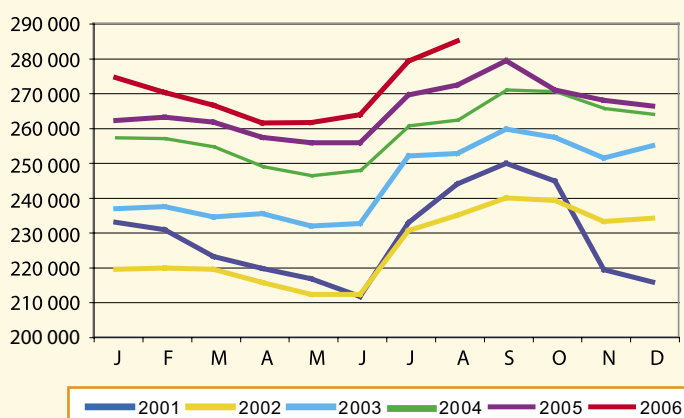
A la fin du mois d'août 2006, la Région wallonne comptabilise 287 413 D.E.I. dont 46 % sont des hommes et 54 % sont des femmes. La Région flamande totalise 240 636 D.E.I. (la proportion hommes/femmes est comparable à celle de la Wallonie, à savoir 45,5 % d'hommes et 54,5 % de femmes). La Région Bruxelles-Capitale recense 97 760 D.E.I. dont 50,2 % sont des hommes.

Le taux de la demande d'emploi en Belgique(1) est de 13,3 % (11,2 % pour les hommes et 15,9 % pour les femmes) dont 8,6 % en Flandre, 19,3 % en Wallonie et 23,3 % à Bruxelles-Capitale.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la demande d'emploi selon la région de résidence. La ligne noire symbolise la rupture statistique induite par la suppression du pointage. Cette année sera donc une période de transition où les comparaisons à un mois et à un an ne sont pas pertinentes.

(1) Ce taux mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Il exprime le nombre de D.E.I. en pourcentage de la population active au 30 juin 2004 (Calcul IWEPS).



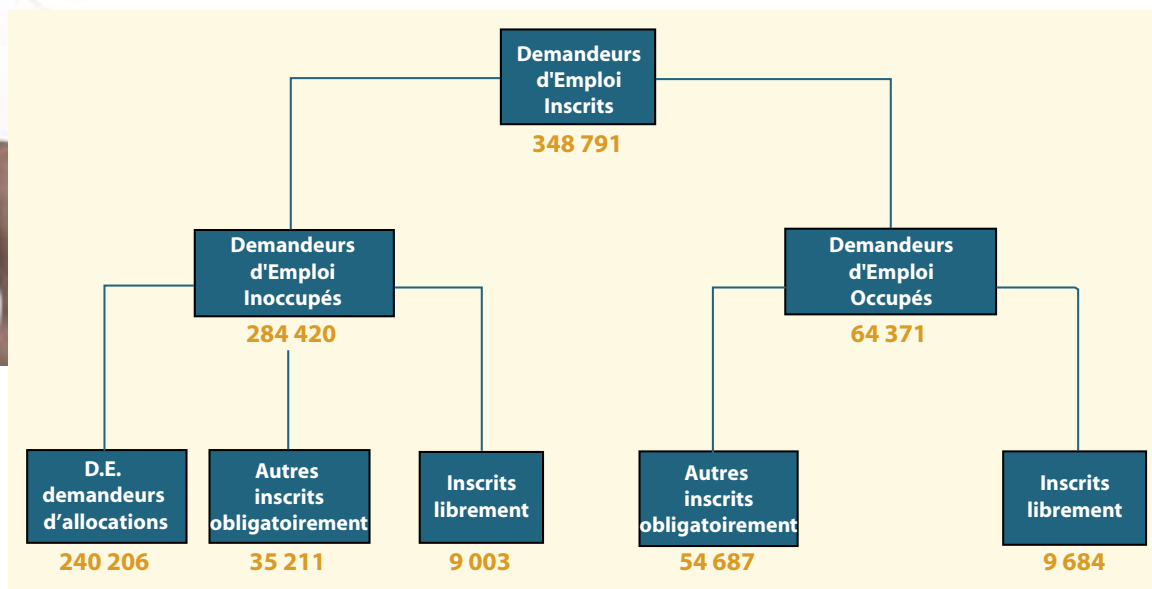
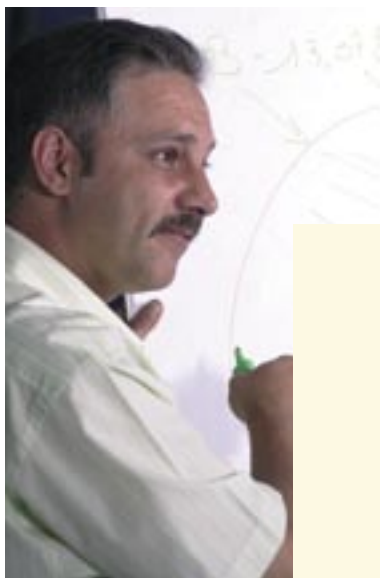
Etant donné que le mode de calcul de la statistique des D.E.I. a changé depuis le mois de janvier 2006 (1), il est utile de rappeler que toute comparaison avec les séries statistiques antérieures n'est pas pertinente tant que l'ensemble des données issues des différentes sources de sécurité sociale n'auront pas été consolidées. Les courbes de demande d'emploi des années précédentes ne sont donc présentées que pour mémoire.

Analyse de la demande d'emploi en Région wallonne de langue française

Selon le baromètre de conjoncture de la Banque Nationale de Belgique (B.N.B.) (2), la courbe synthétique brute globale de la Belgique s'est repliée en août pour le deuxième mois consécutif après la nette reprise enregistrée depuis la mi-2005. Le recul de la confiance des chefs d'entreprise s'est affiché dans l'industrie manufacturière, la construction et le commerce.

(1) Le FOREM, Marché de l'Emploi - janvier 2006.

(2) BNB, Enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises - août 2006.



Synoptique des demandeurs d'emploi inscrits

En août 2006, le nombre de « demandeurs d'emploi inscrits » en Région wallonne de langue française s'élève à 348 791 personnes. Parmi celles-ci, 81,5 % sont des D.E.I. et 18,5 % sont des « demandeurs d'emploi occupés » (D.E.O.).

Parmi les 284 420 D.E.I. enregistrés à la fin du mois d'août :

- 84,4 % sont des « D.E. demandeurs d'allocations ». Cette catégorie reprend les chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'attente ;
- 12,4 % appartiennent à la catégorie des « autres inscrits obligatoirement » qui regroupe les jeunes inoccupés en attente d'allocations, les chômeurs exclus temporairement des allocations de chômage, les chômeurs renonçant aux allocations de chômage, les bénéficiaires d'allocations de transition (étudiants à horaire réduit) et des demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S. ;
- 3,2 % sont « inscrits librement », c'est-à-dire sans droit aux allocations de chômage.

Parmi les 64 371 D.E.O. enregistrés à la fin du mois d'août :

- 85 % relèvent de la catégorie « autres inscrits obligatoirement » qui sont des D.E.O. à temps partiel avec maintien des droits au chômage ou pendant leur stage

d'attente, des chômeurs complets occupés en entreprise de travail adapté, les D.E. en contrat « Plan Formation Insertion » (P.F.I.) et les demandeurs d'emploi en formation professionnelle ;

- 15 % se sont « inscrits librement » comme travailleurs à temps plein ou à temps partiel volontaire.

La répartition des catégories selon le genre, indique que :

- pour les « demandeurs d'emploi inscrits » : 196 885 d'entre eux sont des femmes (56,4 %), dont 153 530 pour les D.E.I. (78 %) et 43 355 pour les D.E.O. (22 %) ;
- pour les D.E.I. : les femmes sont plus nombreuses dans toutes les catégories : les « D.E. demandeurs d'allocations » (53,8 %), les « inscrits librement » (65,8 %) et les « autres inscrits obligatoirement » (51,9 %) ;
- pour les D.E.O. : les femmes sont également plus nombreuses dans toutes les catégories : 68,6 % dans les « autres inscrits obligatoirement » et 60,3 % dans les « inscrits librement » ;
- les femmes représentent 76,9 % des D.E.O. travaillant à temps partiel, mais seulement 30 % des D.E.O. travaillant en P.F.I., 44,3 % des D.E.O. travaillant à temps plein et 49,1 % des D.E.O. en formation professionnelle.

Entrées et sorties de la demande d'emploi

L'étude des mouvements de la population des D.E.I. entre le premier et le dernier jour du mois donne une information sur l'évolution de leur situation durant cette période.

Durant le mois écoulé, le nombre de D.E.I. a augmenté de 5 720 personnes. Ceci signifie qu'en août, le nombre d'entrées (25 556) a été supérieur au nombre de sorties (19 836).

Pendant le mois d'août 2006, 25 556 personnes se sont inscrites comme D.E.I., soit 9 % des D.E.I. enregistrés à la fin août. Parmi ces entrées :

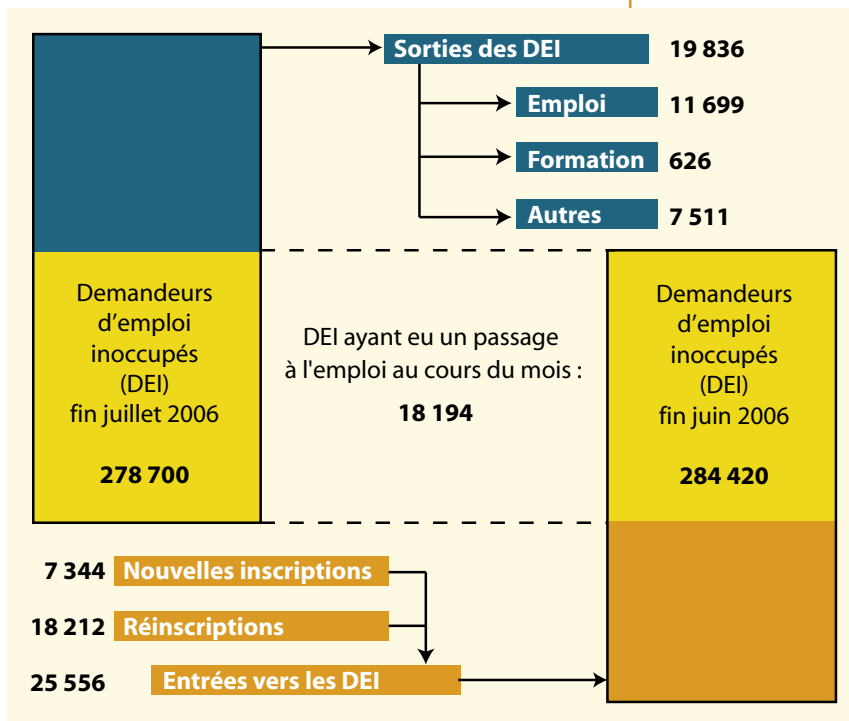
- 28,7 % sont des « nouveaux demandeurs d'emplois » : personnes qui se sont inscrites pour la première fois à la suite de la perte d'un emploi ou à la fin de leurs études ;
- 71,3 % sont des « réinscriptions » : personnes qui se réinscrivent après la perte d'un emploi ou après une formation, une suspension provisoire, une fin de dispense sociale ou familiale.

Durant cette même période, 19 836 personnes ont quitté la catégorie des D.E.I., soit 7,1 % des D.E.I. comptabilisés

fin juillet. Parmi celles-ci :

- 59 % sont à l'emploi en fin de mois (à temps plein, à temps partiel, en contrat P.F.I. ou en accompagnement professionnel). Les données contenues dans cette catégorie sont validées par les données DIMONA (flux des salariés) et INASTI (flux des indépendants) ;
- 3,2 % ont entamé une formation professionnelle ou ont repris des études ;
- 37,8 % ont été enregistrés dans la catégorie « autres sorties » regroupant essentiellement les sorties pour motifs inconnus.

Notons également que durant le mois écoulé, 18 194 personnes sont restées D.E.I. bien qu'elles aient connu un court passage à l'emploi.



Le stock du dernier mois d'observation peut être sujet à de légères différences dues au déménagement de certains D.E.I. au cours du mois.

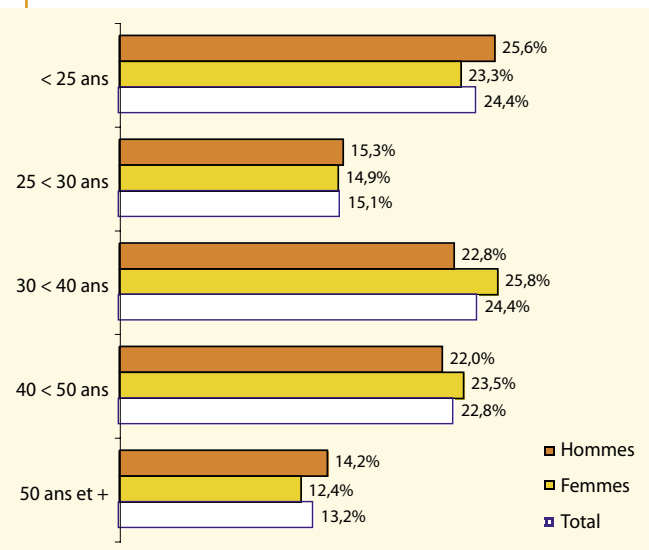


Analyse de la demande d'emploi selon la classe d'âge

Parmi les 284 420 D.E.I. enregistrés en Région wallonne de langue française, une personne sur quatre est âgée de moins de 25 ans (24,4 %).

En valeur absolue, c'est dans la catégorie des moins de 25 ans que l'on retrouve le plus grand nombre d'hommes (33 562 unités) alors que c'est parmi les D.E.I. âgés de 30 à moins de 40 ans que les femmes sont les plus nombreuses (39 636 unités).

La part de femmes est supérieure à celle des hommes dans toutes les classes d'âge avec un pic dans le groupe des 30 à moins de 40 ans où 57,0 % des D.E.I. sont des femmes.



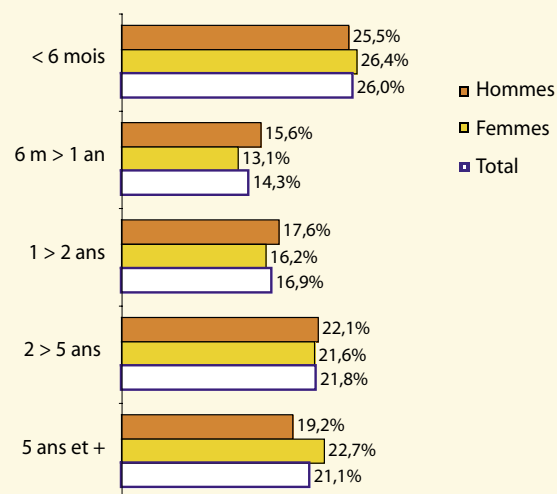
Analyse de la demande d'emploi selon la durée d'inoccupation

Parmi les 284 420 D.E.I. enregistrés en Région wallonne de langue française, six personnes sur dix ont une période d'inoccupation supérieure ou égale à un an.

En valeur absolue, c'est au sein de la catégorie d'inoccupation de moins de 6 mois que tant les hommes (33 562 unités) que les femmes (40 493 unités) sont les

plus nombreux. Tout comme le mois dernier, l'importance de cette catégorie est notamment due aux nouvelles inscriptions des jeunes au sortir des études.

La part des hommes est plus grande que celle des femmes parmi les D.E.I. dont la durée d'inoccupation est comprise entre 6 mois et moins d'1 an (50,5% des D.E.I.). La part des femmes est supérieure à celle des hommes dans les autres catégories d'inoccupation avec un pic parmi celles inoccupées depuis plus de 5 ans (58,1 % des D.E.I.).



SUPPLEMENT BIMESTRIEL

Evaluation de la 1ère phase du plan d'accompagnement

Publics ciblés et services proposés

Le 1er juillet 2004 entrain en vigueur l'accord de coopération relatif à l'accompagnement et au suivi des chômeurs.

Le FOREM a mis en place un plan d'accompagnement qui concerne tant le public visé par cet accord qu'un public de nouveaux demandeurs d'emploi ciblé par Le FOREM dans une approche préventive.

La première phase du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC) correspond à la première année d'application (du 1er juillet 2004 au 1er juillet 2005) et cible les jeunes de moins de 30 ans.

On entend ici par chômeur ciblé par l'ONEM :

- un chômeur complet indemnisé inscrit obligatoirement comme demandeur d'emploi ;
- qui a atteint une durée de chômage de 15 mois pour les moins de 25 ans et de 21 mois pour les 25 ans et plus ;
- qui n'a pas été reconnu comme ayant un taux d'incapacité de travail d'au moins 33 %.

On entend par nouveau demandeur d'emploi ciblé par Le FOREM :

- un demandeur d'emploi de moins de 25 ans qui est inoccupé depuis 3 mois ;
- un demandeur d'emploi de 25 ans et plus qui est inoccupé depuis 6 mois.

Pour accompagner au mieux ces personnes, FOREM Conseil a élargi son offre de services par la création d'un module d'accompagnement de base comprenant une séance d'information collective et un entretien de diagnostic.

A ce module, succèdent - selon les besoins identifiés - soit des actions de recherche d'emploi par libre service ou service à distance, soit un accompagnement du projet professionnel, soit encore des prestations spécifiques (orientation professionnelle et recherche d'emploi) ou des formations.

FOREM Conseil a également développé des partenariats avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, tant non marchand que marchand, via un premier appel à projets.

FOREM Formation a élargi son offre de formations, notamment au travers de modules plus courts, pour répondre à ces nouveaux besoins.

Alors que débute la troisième phase du Plan d'Accompagnement des Chômeurs, nous vous proposons de faire le point sur les résultats de la 1ère phase de ce plan.

Le temps nécessaire à cette évaluation peut paraître long mais est cependant indispensable afin de disposer du recul nécessaire à l'observation du parcours des individus.

Ce plan a-t'il réellement été un plan d'activation des chômeurs ? A-t-il également permis de passer à l'étape ultérieure, celle de l'emploi ? Voici quelques unes des questions qui ont servi de fil conducteur à l'étude présentée ici.

Sur les traces des bénéficiaires

Toutes les personnes qui ont été ciblées par l'ONEM et par

Le FOREM durant le deuxième semestre 2004 ont été suivies sur une période de 9 mois après la réception de la lettre d'avertissement de l'ONEM (pour le public ciblé par l'ONEM) ou de la lettre de convocation pour le public accompagné préventivement par Le FOREM.

Trois types d'actions ont été examinées :

- une participation effective à une démarche d'accompagnement en général, que ce soit un accompagnement du projet professionnel, des actions d'orientation, de recherche d'emploi... ou encore de la formation préqualifiante ;
- une entrée en formation (qualifiante) ;
- une entrée à l'emploi .

Le terme d'activation est entendu comme la réalisation d'une quelconque action, que ce soit de l'accompagnement, de la formation ou de l'emploi.

Le public ciblé préventivement se caractérise par un taux d'activation élevé (plus de 80 %) et ce également pendant la période précédant la mise en place du PAC. L'amélioration du taux d'activation suite au PAC est faible et pourrait être simplement liée à une composition différente (en termes de sexe, de qualification, de domicile, etc.) des individus. Il est nécessaire de rappeler que le public des moins de 25 ans était déjà préalablement la cible d'actions du FOREM à travers le Plan Jeunes+. Or, les individus de moins de 25 ans constituent 96 % du public de nouveaux demandeurs d'emploi. Pour ce type de personnes, le PAC représente principalement une continuité de l'effort d'accompagnement mené par Le FOREM auprès des jeunes demandeurs d'emploi.

Figure 1 : Activation des personnes Avant ou Après le PAC

Type de public	Activation dans les 9 mois (en %)	
	Avant le PAC	Après le PAC
Nouveaux demandeurs d'emploi	82,1%	83,9%
Chômeurs proches de l'emploi	68,5%	88,0%
Chômeurs éloignés de l'emploi	33,4%	78,0%

Pour avoir un premier indicateur de l'impact du plan sur l'activation des personnes ciblées, une comparaison « Avant - Après » a été effectuée.

Comment procède-t-on ? Sont examinés d'une part, les parcours des personnes qui ont été ciblées pendant le second semestre 2004 et d'autre part, les parcours des personnes qui auraient été ciblées pendant le second semestre 2003 si le PAC avait été mis en œuvre un an plus tôt (groupe contrôle).

De plus, il nous a paru intéressant de distinguer parmi les chômeurs ciblés par l'ONEM, d'une part les individus qui ont travaillé dans les 6 mois qui précèdent la réception de la lettre d'avertissement de l'ONEM - désignés ci-dessous comme « proche de l'emploi » - et, d'autre part, les personnes qui n'ont pas travaillé un seul jour pendant cette période qui seront dénommées public « éloigné de l'emploi ».

L'Activation des personnes

Le taux d'activation des chômeurs proches de l'emploi est passé de 68,5 % à 88,0 %.

Cette augmentation est liée conjointement à une plus forte participation à des actions d'accompagnement que de formation et d'entrée en emploi. Pour non négligeable qu'elle soit, cette progression n'est qu'un pâle reflet de celle observée pour les chômeurs éloignés de l'emploi. Ceux-ci se caractérisaient par un faible taux d'activation pour la période qui précède la mise en place du PAC (33,4 %).

Ce taux passe à près de 80 % en période PAC. Malgré les imperfections de cet indicateur, les effets sont tellement imposants qu'une conclusion est possible : le PAC a bien permis une activation plus importante des chômeurs.

Questions de méthode

Le type d'indicateur présenté ci-avant ne permet pas en général de conclure. En effet, répondre à la question « Le PAC a-t-il permis une meilleure (plus importante et/ou plus rapide) activation par rapport à ce qui se serait passé si le PAC n'avait pas été mis en œuvre ? » revient en fait à comparer :

- les taux d'activation lorsque le PAC est mis en œuvre,
- aux taux d'activation qui auraient prévalu en l'absence du PAC.

Or, si les taux d'activation lorsque le PAC est mis en œuvre sont directement observables, ces taux en l'absence du PAC ne peuvent pas être observés pour ce public et doivent dès lors être estimés de manière indirecte.

L'évaluation repose sur l'idée suivante:

- Si l'état du marché du travail et les caractéristiques des individus concernés étaient les mêmes, les taux d'activation qui auraient prévalu en l'absence du PAC devraient être équivalents à ceux qui prévalaient pendant la période précédant la mise en œuvre du PAC. Dans ce cas, la méthode « Avant-Après » permettrait de conclure quelque soit l'ampleur des effets observés.

Différence 1		Période PAC	Période non PAC
	Personnes ciblées	↔	

- La condition «si l'état du marché du travail et les caractéristiques des individus étaient les mêmes» peut être remplie en s'appuyant sur un modèle économétrique et en raisonnant conditionnellement (pour éliminer les effets liés à ces facteurs) à l'état du marché du travail et aux caractéristiques individuelles des personnes.

- Le contrôle d'éventuelles modifications de l'état du marché du travail (avant et après le PAC) est particulièrement délicat. Il peut cependant se parfaire en s'appuyant sur l'observation de deux groupes de contrôle supplémentaires : d'une part, les personnes ne répondant pas aux critères de ciblage pendant la période où le PAC n'est pas en application et, d'autre part, les personnes ne répondant aux critères de ciblage pendant la période de mise en œuvre du PAC.

Différence 2		Période PAC	Période non PAC
	Personnes non ciblées	↔	

Aucun de ces deux groupes n'a effectivement été ciblé par le PAC. L'observation, toujours au travers d'un modèle économétrique conditionnel, des différences entre ces deux groupes de contrôle supplémentaires donnent donc une estimation de l'évolution de l'état général du marché.

- En tenant compte de cette information supplémentaire, l'effet du PAC pour le groupe cible peut alors être estimé de façon plus fiable par double différence (au lieu de simple), c'est-à-dire par la différence entre le groupe ciblé et le groupe contrôle (différence 1) diminuée de la différence entre les deux groupes de contrôle de personnes ne répondant pas aux critères de ciblage (différence 2).

		Période PAC	Période non PAC
Différence 1	Personnes ciblées	↔	
Différence 2	Personnes non ciblées	↔	

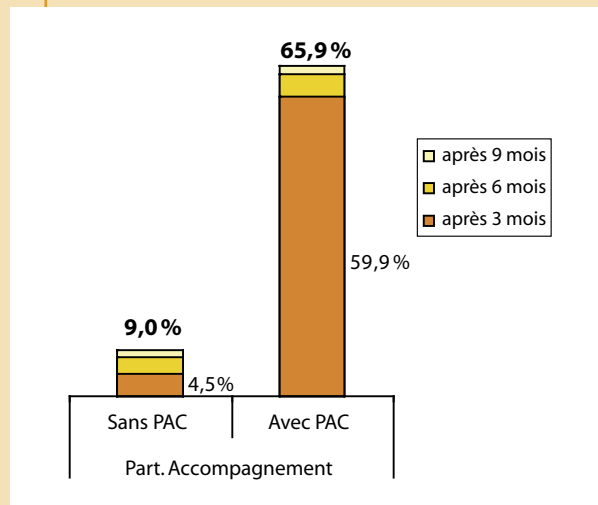
Effet sur l'accompagnement

La méthode décrite ci-avant permet donc de déterminer si les effets observés sont bel et bien à mettre au bénéfice du PAC. Une telle analyse a été opérée pour estimer l'efficacité du Plan d'Accompagnement sur les chômeurs éloignés de l'emploi.

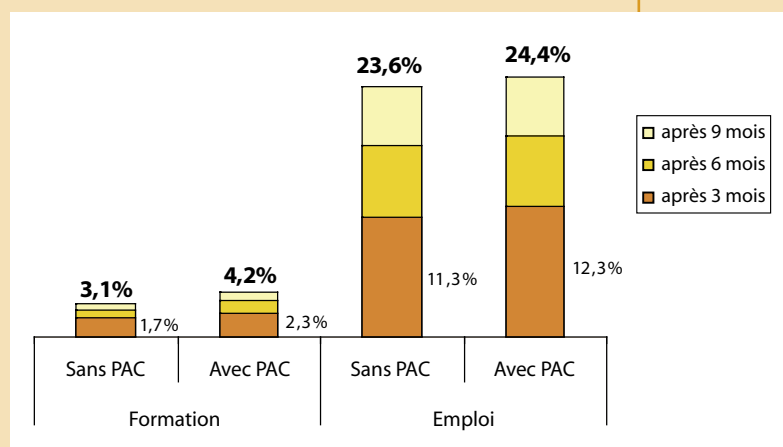
Tour à tour, les effets sur la réalisation des trois types d'actions - accompagnement, formation et emploi - ont été passés en revue.

Du point de vue de la participation à des actions d'accompagnement, en l'absence du PAC, le taux de participation endéans 9 mois aurait été de moins de 10 %. Certains individus sortent évidemment vers l'emploi et la formation sans avoir été accompagnés précédemment.

La mise en place du plan a permis un taux de participation de plus de 65 %. Cette nette amélioration se marque tant pour les femmes que pour les hommes et quelque soit le niveau de qualification.



Effet sur la formation et l'emploi



En ce qui concerne le taux de formation endéans les 9 mois, il aurait été de 3,1 % en l'absence du PAC, la mise en œuvre du Plan le fait passer à 4,2 %. Notons que cette progression découle des effets positifs estimés pour les femmes non qualifiées et qualifiées ainsi que pour les hommes qualifiés et très qualifiés.

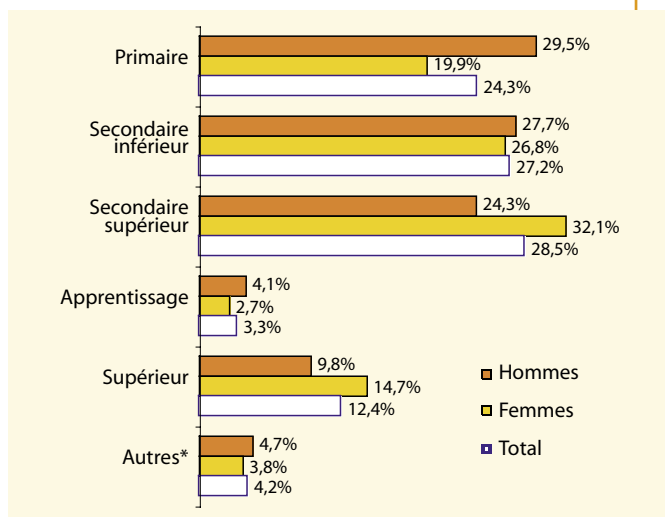
Le taux de sortie vers l'emploi augmente légèrement, essentiellement par l'amélioration substantielle chez les femmes non qualifiées. Endéans les 9 mois, près de 25 % des individus sont sortis vers un emploi.

Pour conclure, notons que cette étude des parcours individuels et l'estimation de l'efficacité du plan d'accompagnement portent sur les effets à court et moyen terme. Il importe de garder à l'esprit que l'impact de la mise en place du plan et des parcours d'accompagnement et de formation ne peuvent s'appréhender totalement dans un espace temps limité.

Cette évaluation se poursuivra dans le futur et s'élargira progressivement aux autres publics ciblés par le PAC (30-40 ans et 40-50 ans).



Analyse de la demande d'emploi selon le niveau d'études



Parmi les 284 420 D.E.I. enregistrés en Région wallonne de langue française, 51,5 % ont un niveau d'éducation qui ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

En valeur absolue, les D.E.I. masculins sont plus nombreux parmi ceux de l'enseignement primaire (38 624 unités), soit 29,5 % de l'ensemble des D.E.I. masculins. Les femmes sont quant à elles plus nombreuses parmi celles diplômées de l'enseignement secondaire supérieur (49 281 unités), soit 32,1 % de l'ensemble des femmes D.E.I.

* La catégorie «autres types d'études» regroupe essentiellement les diplômés des écoles étrangères (quel que soit le niveau) pour lesquels il n'y a pas de correspondance avec notre codification des études.

Analyse de la demande d'emploi selon le secteur d'activités

En août 2006, les quatre secteurs les plus représentés dans la demande d'emploi sont le commerce et la réparation (10,9 %), l'immobilier, la location et les services aux entreprises (10,0 %), l'industrie manufacturière (9,3 %) et la santé et l'action sociale (8,4 %).

La catégorie « divers » représente 32,3 % de la demande d'emploi. Rappelons que dans cette catégorie, plus de huit

D.E.I. sur dix sont des jeunes diplômés qui n'ont encore jamais travaillé et pour lesquels nous ne pouvons donc pas déterminer de secteur d'activités.

Ces données ventilées selon le genre laissent apparaître des disparités sectorielles. En effet, plus d'un tiers des D.E.I. masculins sont issus des trois secteurs suivants : les industries (12,8 %), l'immobilier, la location et les services aux entreprises (12,5 %) et la construction (11,9 %). Tandis que la demande d'emploi féminine est plus présente dans les secteurs du commerce et de la réparation (14,1 %), de la santé et de l'action sociale (11,5 %) et de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises (8,0 %).

	Hommes	Femmes	Total
A Agriculture, chasse et sylviculture	1 324	397	1 721
B Pêche	8	3	11
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	1 332	400	1 732
C Industries extractives	464	67	531
D Industries	16 811	9 544	26 355
E Electricité, gaz et eau	475	217	692
F Construction	15 546	1 267	16 813
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	33 296	11 095	44 391
G Commerce, réparation	9 352	21 628	30 980
H Hôtels et restaurants	4 616	6 785	11 401
I Transports, entreposage et communication	6 301	2 111	8 412
J Activités financières	1 085	2 007	3 092
K Immobilier, location et services aux entreprises	16 305	12 220	28 525
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	37 659	44 751	82 410
L Administration publique	7 282	8 980	16 262
M Education	2 773	10 253	13 026
N Santé et action sociale	6 222	17 613	23 835
O Services collectifs, sociaux et personnels	3 742	7 243	10 985
TOTAL SECTEUR QUATERNAIRE	20 019	44 089	64 108
P/Q/Z Divers	38 584	53 195	91 779
TOTAL GENERAL	130 890	153 530	284 420

Répartition de la demande d'emploi selon le genre, la nationalité et la profession

La répartition des D.E.I. selon la nationalité est la suivante :

- 86,9 % des D.E.I. sont belges,
- 9,0 % sont des ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne,
- 4,1 % proviennent d'un pays non-membre de l'Union européenne.

La catégorie des D.E.I. présente une part plus importante de femmes (54,0 %).

Les D.E.I. femmes sont pour la plupart des employées (64,7 %) alors que 7 D.E.I. hommes sur 10 sont des ouvriers.

La proportion d'ouvriers est moins importante parmi les D.E.I. belges (48,1 %) que parmi les D.E.I. ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne (62,4 %) et, moins

encore, que ceux qui proviennent d'un pays hors Union européenne (74,4 %). Pour l'ensemble des D.E.I., la proportion est de 51 ouvriers contre 49 employés.

De manière corollaire, la proportion d'employés est plus grande parmi les D.E.I. belges (51,9 %) que parmi ceux ressortissants d'un autre pays de l'Union (37,6 %) ou hors Union européenne (25,6 %).

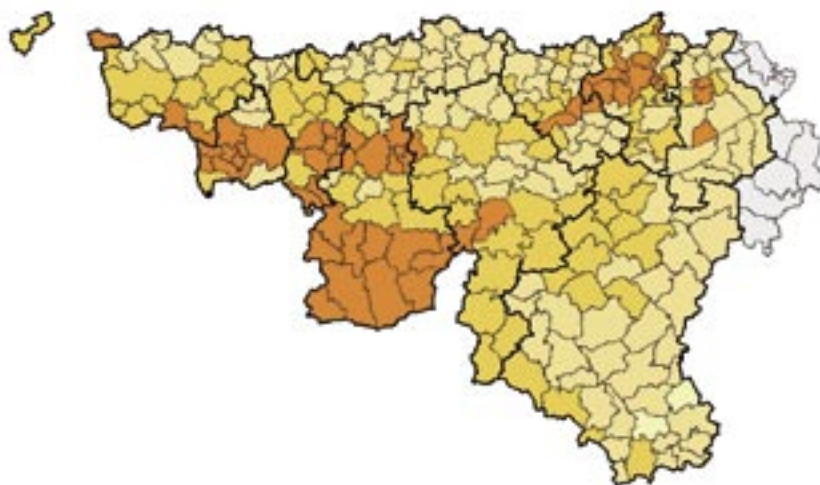
La répartition des D.E.I. selon le sexe et la nationalité est la suivante :

- 47,6 % des D.E.I. sont des femmes belges et 39,3 % sont des hommes belges,
- 4,7 % sont des femmes ressortissantes d'un autre pays de l'Union européenne pour 4,2 % d'hommes,
- 1,7 % sont des femmes d'un pays non-membre de l'Union européenne contre 2,5 % pour le sexe masculin.

		Ouvriers	Employés	Total
Belge	Hommes	74 008	37 805	111 813
	Femmes	44 821	90 530	135 351
Total		118 829	128 335	247 164
Etranger U.E.	Hommes	9 641	2 409	12 050
	Femmes	6 259	7 165	13 424
Total		15 900	9 574	25 474
Etranger hors U.E.	Hommes	5 714	1 313	7 027
	Femmes	3 047	1 708	4 755
Total		8 761	3 021	11 782
Total Hommes		89 363	41 527	130 890
Total Femmes		54 127	99 403	153 530
Total général		143 490	140 930	284 420



Taux de demande d'emploi par commune



- 19 - 30,5
- 14 - 19
- 9 - 14
- 0 - 9
- Autres

La carte ci-dessus présente la découpe du territoire selon les 11 Directions régionales de FOREM Conseil. Ration D.E.I./population active au 30 juin 2004 (calcul IWEPS) - les classes sont déterminées à partir de la moyenne et des écarts types de la série de valeurs.

Mouscron : les deux communes de la D.R présentent un taux de demande d'emploi supérieur à 14 % (19,1 % dans la commune de Mouscron).

Tournai : sur un total de 19 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans deux communes : Bernissart et Péruwelz.

Mons : sur un total de 13 communes, à l'exception de Honnelles, Jurbize, Lens et Quévy, le taux de demande d'emploi dépasse les 19 % dans l'ensemble des communes.

La Louvière : sur un total de 16 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans 8 communes. Parmi les communes dont la population active dépasse les 5 000 personnes, seule Enghien a un taux inférieur à 14 %.

Charleroi : sur un total de 26 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans 17 communes. Parmi les communes dont la population active dépasse les 5 000 personnes, seule Ham-sur-heure-Nalennes a un taux inférieur à 14 %.

Nivelles : sur un total de 27 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 14 % dans les communes de Nivelles, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Rebecq et Tubize. Parmi les communes dont la population active dépasse les 5 000 personnes, 8 communes enregistrent un taux inférieur à 14 %.

Namur : sur 31 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans les communes de Dinant, Hastière et Sambreville. Parmi les communes dont la

population active dépasse les 5 000 personnes, les communes de Eghezée, Gembloux et Profondeville ont un taux inférieur à 14 %.

Arlon : sur un total de 44 communes, on enregistre un taux de demande d'emploi supérieur à 14 % dans 13 communes. Arlon, Aubange et Bastogne, dont la population active dépasse les 5 000 personnes enregistrent un taux inférieur à 14 %.

Huy : sur un total de 28 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans les communes d'Amay, Engis et Huy. Parmi les communes dont la population active dépasse les 5 000 personnes, seule la commune Hannut a un taux inférieur à 14 %.

Liège : sur un total de 27 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans 11 communes. Parmi les communes dont la population active dépasse les 5 000 personnes, Blégny et Sprimont ont un taux inférieur à 14 %.

Verviers : sur un total de 20 communes, le taux de demande d'emploi est supérieur à 19 % dans les communes de Dison Spa et Verviers. Parmi les communes dont la population active dépasse les 5 000 personnes, Herve, Malmédy et Theux enregistrent par contre un taux inférieur à 14 %.



Répartition géographique et taux de la demande d'emploi

Le taux de demande d'emploi traduit le poids de la demande d'emploi non satisfaite (nombre de D.E.I.) par rapport à l'ensemble de la population active (calculée par l'IWEPS au 30 juin 2004).

En août 2006, ce taux est de 19,5 % en Région wallonne de langue française. Le taux de demande d'emploi féminin est de 23,3 % contre 16,4 % pour les hommes. L'arrondissement de Charleroi présente les taux de demande d'emploi féminins et masculins les plus élevés avec respectivement 31,3 % et 22,6 %.

Comme les mois précédents, le Brabant wallon et la province de Luxembourg enregistrent les taux de demande d'emploi les plus bas : respectivement 12,7 % et 12,9 %.

Les provinces de Hainaut et de Liège enregistrent les plus hauts taux de demande d'emploi ; ceux-ci concernent principalement les arrondissements plus urbains, tels que Charleroi (26,5 %), Mons (24,6 %) et Liège (24,0 %).

A l'intérieur de ces deux provinces, les situations sont cependant contrastées. Hormis les arrondissements mentionnés, dans la majorité des autres arrondissements, les taux enregistrés, en particulier pour les hommes, sont inférieurs au taux moyen de la Région wallonne.



«Arrondissements et provinces»	D.E.I.			Population active totale	Taux de demande d'emploi*		
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
Nivelles	8 945	11 563	20 508	161 846	10,3%	15,4%	12,7%
Province du Brabant Wallon	8 945	11 563	20 508	161 846	10,3%	15,4%	12,7%
Ath	2 616	3 290	5 906	36 443	13,1%	19,9%	16,2%
Charleroi	22 234	24 805	47 039	177 729	22,6%	31,3%	26,5%
Mons	12 347	13 849	26 196	106 574	21,2%	28,7%	24,6%
Mouscron	2 548	3 177	5 725	30 573	15,3%	22,9%	18,7%
Soignies	6 944	8 392	15 336	76 925	16,4%	24,2%	19,9%
Thuin	5 740	7 042	12 782	62 738	16,4%	25,4%	20,4%
Tournai	5 184	5 881	11 065	63 075	15,1%	20,5%	17,5%
Province de Hainaut	57 613	66 436	124 049	554 056	18,9%	26,7%	22,4%
Huy	3 569	4 312	7 881	46 867	13,9%	20,4%	16,8%
Liège	28 961	32 732	61 693	256 998	20,6%	28,0%	24,0%
Verviers**	7 515	9 059	16 574	90 786	15,1%	22,2%	18,3%
Waremme	2 010	2 500	4 510	33 012	11,2%	16,7%	13,7%
Province de Liège**	42 055	48 603	90 658	459 451	18,0%	25,1%	21,2%
Arlon	1 307	1 437	2 744	23 589	9,9%	13,8%	11,6%
Bastogne	969	1 301	2 270	19 146	9,0%	15,5%	11,9%
Marche-en-Famenne	1 511	1 953	3 464	23 170	11,6%	19,2%	15,0%
Neufchâteau	1 456	1 903	3 359	25 247	10,2%	17,3%	13,3%
Virton	1 236	1 411	2 647	21 262	10,3%	15,3%	12,4%
Province de Luxembourg	6 479	8 005	14 484	112 413	10,3%	16,3%	12,9%
Dinant	3 185	4 277	7 462	45 116	12,8%	21,1%	16,5%
Namur	10 169	11 549	21 718	131 717	14,2%	19,3%	16,5%
Philippeville	2 444	3 097	5 541	27 103	16,0%	26,2%	20,4%
Province de Namur	15 798	18 923	34 721	203 936	14,1%	20,6%	17,0%
Région wallonne de langue française	130 890	153 530	284 420	1 459 912	16,4%	23,3%	19,5%

* DEI/population active (estimation à juin 2004 - source IWEPS)

** arrondissement de Verviers et total province de Liège : hors communes germanophones

Terminologie

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits

La catégorie des **demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.)** couvre les personnes sans emploi, à la recherche

d'un emploi salarié et immédiatement disponibles pour un emploi (définition retenue par l'Office statistique des communautés européennes) ; nous l'appelons demande d'emploi dans notre publication. Elle comprend :

1. **Les demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (D.E. demandeurs d'allocations)** qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'attente et inscrits comme demandeurs d'emploi.
2. **Les autres inscrits obligatoirement** qui sont les jeunes inoccupés en période d'attente, les chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage, les chômeurs renonçant aux allocations de chômage, les bénéficiaires d'allocations de transition (étudiants à horaire réduit) et des demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S.

Catégories des flux de demandeurs d'emploi inscrits

Les différentes catégories d'entrées sont :

1. **Nouveaux D.E.** : il s'agit de personnes qui viennent s'inscrire auprès de l'Office pour la première fois après perte d'emploi ou à la fin de leurs études.
2. **Réinscriptions** : on distingue trois types de réinscription :
 - Formation : cette catégorie reprend les demandeurs d'emploi en formation professionnelle et les chômeurs complets indemnisés ayant obtenu une dispense pour reprise d'études qui viennent se réinscrire à la fin de leur formation.
 - Travail : il s'agit des travailleurs en fin de contrat venant se réinscrire auprès de l'Office (travailleurs à temps plein ou partiel et travailleurs P.F.I.).
 - Autres sorties : demandeurs d'emploi venant se réinscrire après une suspension provisoire (motif inconnu, maladie, ...) ou une fin de dispense sociale ou familiale.

3. **Les demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement** sont les personnes à la recherche d'un emploi et qui n'ont pas accès au droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services des offices publics de l'emploi.

La catégorie des **demandeurs d'emploi occupés (D.E.O.)** couvre les personnes qui ne sont pas directement disponibles sur le marché de l'emploi. Elle comprend :

1. **Les inscrits librement** qui sont des demandeurs d'emploi libres occupés à temps plein ou à temps partiel volontaire.
2. **Les autres inscrits obligatoirement** qui sont des demandeurs d'emploi occupés à temps partiel avec maintien des droits au chômage ou pendant leur stage d'attente, des chômeurs complets occupés en entreprise de travail adapté, les demandeurs d'emploi sous contrat plan formation insertion (P.F.I.) et les demandeurs d'emploi en formation professionnelle.

Les différentes catégories de sorties sont :

1. **Formation** : demandeurs d'emploi inoccupés débutant une formation professionnelle, ou reprenant des études.
2. **Emploi** : demandeurs d'emploi inoccupés ayant trouvé un emploi (à temps plein, temps partiel, contrat P.F.I. ou accompagnement professionnel).
3. **Autres sorties** : demandeurs d'emploi inoccupés en suspension définitive ou provisoire (motif inconnu, maladie, etc.), chômeurs complets indemnisés dispensés (D.E âgés ou dispenses sociales ou familiales).



Pour information

Pour toute information complémentaire concernant les analyses statistiques, merci de contacter :

FOREM Conseil Mouscron
Thierry Van Den Heede
rue du Midi 61 - 7700 Mouscron
Tél. 056/85 58 60

FOREM Conseil Tournai
Nathalie Richir
rue Childéric 53 - 7500 Tournai
Tél. 069/88 29 94

FOREM Conseil Mons
Fabienne Naveaux
boulevard Gendebien 16 - 7000 Mons
Tél. 065/32 45 40

FOREM Conseil La Louvière
Géry Choteau
avenue de la Closière 36 - 7100 La Louvière
Tél. 064/23 53 28

FOREM Conseil Charleroi
Christine Dalla Valle
rue de l'Ecluse 16 - 6000 Charleroi
Tél. 071/23 06 63

FOREM Conseil Nivelles
Cécile Mari
rue de Soignies 7 - 1400 Nivelles
Tél. 067/28 08 96

FOREM Conseil Namur
Yvan Dubuisson
Cécile Roelandt
boulevard Cauchy 4 - 5000 Namur
Tél. 081/25 49 65 - 081/25 49 57

FOREM Conseil Arlon
Pierre Gramme
avenue Herbofin 17- 6800 Libramont
Tél. 061/22 80 83

FOREM Conseil Huy
Isabelle Dubois
place des Déportés et des Réfractaires 1
4820 Hannut
Tél. 019/65 91 93

FOREM Conseil Liège
Anne France Mossoux
Christine Quintin
quai Banning 4 - 4000 Liège
Tél. 04/229 12 70 - 04/229 11 30

FOREM Conseil Verviers
Caroline Belot
rue du Collège 1/3 - 4800 Verviers
Tél. 087/59 03 11

FOREM Conseil, Siège central
"Analyse du Marché de l'emploi
et de la formation"
Jean-Claude Chalou - Responsable de service,
Vincent Coutton, Nathalie Dechèvres,
Artur Dos Santos, Henri Eeckhaut,
Muriel Fonder, Denis Fontaine,
Séverine Jacquemart, Jean-Marc Manfron,
Geneviève Villette
boulevard Tirou 104 - 6000 Charleroi
Tél. 071/20 66 78

Marché de l'Emploi : "chiffres et commentaires" présente une sélection de tableaux qui illustrent les principales tendances du marché de l'emploi. Une information chiffrée détaillée est disponible sur le site du FOREM <http://www.leforem.be/informer/info/observatoire.htm>

